

2018-2019



direction des services
départementaux
l'éducation nationale
Corse-du-Sud



Demande de congé

- maladie (l'arrêt de travail doit parvenir dans un délai de 48H)
- maternité
- accident de service

Demande d'autorisation d'absence

(à déposer 15 jours avant la date de l'absence prévisible)

Justification de l'absence

(toute absence non justifiée dans un délai de 48H fera l'objet d'une retenue sur le salaire)

A transmettre au secrétariat de la circonscription : _____

NOM et PRENOMS :

Ecole/service: _____ niveau(x) de classe (s) : _____

Date de l'absence : _____ nombre de jours : _____

Motif de l'absence (joindre obligatoirement un justificatif) : _____

Fait à : _____ le : _____

Signature de l'enseignant :

Visa du directeur ou de la directrice :

- Les élèves peuvent être accueillis par les autres maîtres de l'école
- La nomination d'un remplaçant est indispensable (préciser les raisons) : _____

Transmis à l'IEN de circonscription le :

Signature :

Avis de l'I.E.N

- Favorable avec traitement
- Favorable sans traitement
- Défavorable

Date, signature et cachet de l'IEN :

Décision DASEN :

- Accordé
- Refusé
- avec traitement
- Sans traitement

Signature DASEN :